



UNIVERSITÄT
DES
SAARLANDES

Questionnaire et formulaire de consentement pour le concours "Une vision pour l'Europe"

Prénom et nom de famille : _____

Date de naissance : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de l'université fréquentée : _____

Domaine d'études : _____

J'ai joint un justificatif récent d'inscription à l'université.

Je suis d'accord pour que mes données personnelles ainsi que la contribution au concours qui porte mon nom soient utilisés par la fondation Friedrich pour un usage déterminé. La finalité du traitement des données est la réalisation du concours "Une vision pour l'Europe".

Mon consentement est obligatoire pour la participation au concours. Je peux révoquer mon consentement à tout moment et en partie, en envoyant un e-mail à info@erhard-friedrich-stiftung.de. La révocation signifie que je serai exclu(e) de la participation ultérieure au concours.

J'ai pris connaissance de la déclaration de protection des données pour le concours "Une vision pour l'Europe".

Date :

Signature :

Je donne mon accord pour la publication éventuelle de ma contribution ainsi que pour la mention de mon nom et de celui de mon université.

Date :

Signature :



Déclaration de confidentialité pour le concours "Une vision pour l'Europe"

1. Responsable :

Fondation Friedrich
Siège administratif Hanovre
Schiffgraben 40
D-30175 Hanovre
e-mail: info@erhard-friedrich-stiftung.de

2. Collecte et enregistrement des données des participants

Pour la soumission d'une contribution au concours, la fondation Friedrich a besoin des données personnelles suivantes des étudiants : prénom, nom de famille, date de naissance, matière étudiée et université. L'adresse postale, une adresse électronique et un numéro de téléphone sont également requis. Par ailleurs, la fondation Friedrich exige un justificatif d'inscription du participant. Sans ces informations obligatoires et ce justificatif, la participation au concours n'est pas possible. La fondation Friedrich conservera ces données pendant la durée du concours, et au-delà pour les gagnants.

Une fois que la fondation Friedrich aura réceptionné les contributions au concours, elle les transmettra aux membres du jury sous forme pseudonymisée pour évaluation.

3. Publication des données personnelles

En un premier temps, les données des participants seront enregistrées en interne par la fondation Friedrich. Si un participant ne remporte pas de prix, il n'y aura pas de publication et, une fois le concours achevé, les données seront effacées.

Si le participant gagne un prix et s'il a donné son accord, sa contribution ainsi que son prénom, son nom et le nom de son université seront publiés sur le site Internet de la fondation Friedrich et de l'Université de la Sarre. Les contributions primées pourront également être publiées et diffusées dans de propres produits et médias imprimés et électroniques, (par ex. des vidéos), y compris par le biais de canaux usuels des médias sociaux.

La fondation Friedrich se réserve en outre le droit de proposer les contributions éminentes à des médias et institutions choisies, ayant un intérêt particulier pour celles-ci en raison de leur mission concrète, en vue de leur publication et diffusion.

4. Objectif et base juridique de la collecte des données

La fondation Friedrich collecte et traite les données personnelles des participants afin d'organiser le concours "Une vision pour l'Europe" et afin d'assurer les relations publiques. Les données ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

La fondation Friedrich ne collecte et traite les données personnelles pour la réalisation du concours que si le participant a donné son autorisation expresse à cet effet. La déclaration de consentement fait partie du questionnaire de collecte des données nécessaires qui doit être remis avec la contribution au concours et l'attestation d'inscription. La base juridique du traitement des données est l'article 6, paragraphe 1, point a) du règlement général sur la protection des données de l'UE (consentement). Si le participant remporte un prix, c'est l'article 6, paragraphe 1, point c) du règlement général sur la protection des données de l'UE (obligation légale d'acquitter des impôts et comptabilité) qui constitue la base juridique du traitement des données pour certains traitements dans le cadre du versement de la récompense en argent.

5. Destinataires des données à caractère personnel

Dans le traitement des données à caractère personnel des participants, la fondation Friedrich est assistée par des prestataires de services informatiques et d'autres services. Dans ce cadre, les prestataires de services informatiques et des autres services sont soumis aux instructions de la fondation Friedrich.

6. Durée du traitement des données, possibilité de révocation

A la fin du concours, les données des participants qui ne gagnent pas de prix seront systématiquement effacées.

Le nom, l'université ainsi que la contribution respective des lauréates et des lauréats seront traités tel que décrit au point 3, à moins que les personnes concernées ne fassent valoir leur droit de rétractation. Atout moment, les personnes concernées peuvent retirer leur consentement pour l'avenir sans indiquer de raison.

La révocation ne s'applique pas aux données personnelles devant être conservées par la fondation Friedrich en vertu de la loi. Ces données seront effacées systématiquement après l'expiration des délais légaux.

7. Révocation d'un consentement conformément à l'article 7, paragraphe 3 du RGPD.

Le consentement peut être révoqué par le participant à tout moment et sans indication de motifs. Pour ce faire, les participants envoient un e-mail avec l'objet suivant : "Révocation du consentement" ainsi que le nom du projet à info@erhard-friedrich-stiftung.de.

La révocation n'a d'effet que pour l'avenir, c'est-à-dire que les traitements de données faits avant la révocation ne sont pas concernés.

Si la révocation intervient avant la publication de la contribution, celle-ci ne sera pas publiée et la contribution sera effacée. Sinon, après réitération de la révocation, la contribution sera retirée rapidement des pages web et ne sera plus diffusée.

Si la contribution a été réalisée par plusieurs étudiants, chacun d'entre eux peut se rétracter individuellement. Cela peut signifier que la contribution doit être retirée, même si un seul des auteurs le souhaite.

8. Information sur les autres droits des personnes concernées

Indépendamment d'une révocation de consentement, il existe également un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement des données, de portabilité des données et de recours auprès d'une autorité de contrôle pour la protection des données. Ces droits peuvent être exercés à tout moment. La fondation Friedrich se fera un plaisir d'expliquer les détails ainsi que les éventuelles restrictions des différents droits. Les coordonnées de contact sont indiquées au point 1.

9. Conseils sur la publication de données à caractère personnel sur Internet

Une publication sur Internet ou sur des réseaux sociaux permet d'accéder aux données personnelles publiées dans le monde entier, y compris depuis des pays où la protection des données est inexistante ou bien les normes de protection des données sont insuffisantes.

En cas de révocation du consentement et malgré le retrait des données des sites web et le cas échéant, des canaux de médias sociaux, une utilisation ultérieure par d'autres services ou personnes ou une recherche via les fonctions d'archivage des moteurs de recherche ne peut être exclue.